

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

Nombre de conseillers	
En exercice :	27
Présents :	24
Procurations :	3
Votants :	27
Absents :	0

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Gironde
Commune de Saucats

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUCATS

★
★ ★

Séance du 5 juin 2026

★
★ ★

L'an deux mil vingt-six et le cinq juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dont la convocation a été télétransmise le vingt-sept mai deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la salle La Ruche, sous la présidence de Madame Mélanie TICHANÉ, Maire.

PRÉSENTS :

Mélanie **TICHANÉ**, Michel **CAZEAUX**, Séverine **BEAUPIED**, Sylvain **SAÏGHI**, Fabienne **RASTOLL**, Hervé **GILOIS**, Bénédicte **POUPON**, Didier **LAOUILLEAU**, Jean **GUITTENY**, Laëtitia **TRÉHIN**, Samuel **PEYRACHE**, Sadrina **CHERGUI**, Bernard **DELTEIL**, Halima **MAHAOUI**, Benjamin **MOREAU**, Gladys **MOUHICA**, Florian **NICOLAS**, Mirentxu **ARTOLA**, Charlotte **LAURENT-DUPHIL**, Nadine **RACHE**, Baptiste **HOIRET**, Julia **ELKINE**, Pierrick **VAUVELLE**, Frédéric **COFFE**

POUVOIRS :

Patrick **DARMÉ** à Fabienne **RASTOLL**, Cyril **NOGUEIRA** à Bénédicte **POUPON**, Betty **RECOUVREUR** à Pierrick **VAUVELLE**

ABSENTS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sylvain **SAÏGHI**

Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Bordeaux (9 rue Taste CS 21490 33063 BORDEAUX cedex) ou via l'application « Télérecours Citoyens » sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, de sa publication, ou le cas échéant, de

sa notification. Dans ce même délai, il peut être déposé un recours gracieux auprès de la Maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux. Ce recours n'est pas suspensif à l'exécution du présent acte.

Délibération n°2026-06-001

Désignation des délégués des conseillers municipaux et de leurs suppléants

Rapportrice : Mélanie TICHANÉ

Le conseil municipal,

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code électoral, notamment ses articles L.280 à L.293 et R.131 à R.148 relatifs à l'élection des sénateurs ;
- Vu le décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 11 mai 2026 fixant le mode de désignation des délégués et suppléants des conseils municipaux ainsi que le nombre de délégués et suppléants à élire pour la commune ;

Considérant

- Qu'il appartient au conseil municipal de désigner ses délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs ;
- Que cette désignation doit intervenir au scrutin secret, conformément aux dispositions du Code électoral ;
- Considérant qu'il appartient au conseil municipal de désigner les délégués suppléants en vue de l'élection des sénateurs de Gironde ;
- Considérant qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par la maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin ;

La rapportrice propose au Conseil municipal de :

- Procéder à la désignation des délégués titulaires et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;

- Constater les résultats du scrutin conformément au procès-verbal établi par le bureau électoral ;

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- Désigner, au scrutin secret, les délégués titulaires suivants :
 1. Mélanie TICHANÉ
 2. Hervé GILOIS
 3. Bénédicte POUPON
 4. Florian NICOLAS
 5. Fabienne RASTOLL
 6. Samuel PEYRACHE
 7. Halima MAHAOUI
 8. Benjamin MOREAU
 9. Nadine RACHE
 10. Jean GUITTENY
 11. Sadrina CHERGUI
 12. Bernard DELTEIL
 13. Mirentxu ARTOLA
 14. Michel CAZEAUX
 15. Charlotte LAURENT-DUPHIL
- Désigner, au scrutin secret, les suppléants suivants :
 1. Didier LAOUILLEAU
 2. Julia ELKINE
 3. Patrick DARMÉ
 4. Séverine BEAUPIED
 5. Cyril NOGUEIRA
- Autoriser Madame la Maire à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mention des résultats du scrutin

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote :	0
Nombre de votants :	27
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau :	0
Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau :	0
Nombre de suffrages exprimés :	27

Résultats :

- Liste 1 : 27 voix

Commentaires et questions :

Néant

Questions diverses :

Néant

Fin 19h31

La Maire



Mélanie TICHANÉ



Le Secrétaire de séance,



Sylvain SAÏGHI